


**PISTES ET RÉFLEXIONS POUR DÉCONSTRUIRE LE DISCOURS
« CHÔMEUSES = PROFITEUSES »**

Avec le soutien de



vie féminine

Outil réalisé par
le groupe thématique national « emploi, revenus, formation »
de Vie Féminine
Novembre 2010

Contact : Soizic Dubot
coordinatrice-nationale-sd@viefeminine.be

Vie Féminine
Rue de la Poste 111
1030 Bruxelles
T. : 02 227 13 00
secretariat-national@viefeminine.be

Éditrice responsable : Anne Boulvin

9. « CE SONT TOUJOURS LES MÊMES QUI PROFITENT ! »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Qui « profite » le plus? Les personnes dans les situations les plus difficiles, défavorisées socialement, soumises aux plus grandes inégalités ?

« Profiter » : la situation lorsqu'on est au chômage est-elle si paradisiaque ou même confortable ?

Le chômage entraîne le plus souvent au mieux une perte de confort (baisse du niveau de vie sauf si l'on peut s'appuyer sur des économies et placements), au pire une situation difficile tant financièrement que socialement et psychologiquement (notre société reste basée sur le travail – ex. : quand on rencontre une personne, une des premières questions après le nom est la profession).

De plus, les allocations de chômage sont attribuées sur base d'un contrôle sévère (Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs).

Qui profite de la mise en concurrence des travailleurs/chômeurs (offre d'emploi inférieure à la demande), de la surqualification qu'elle entraîne, de tolérance vis-à-vis de conditions de travail difficile ?

Qui profite des plans à l'embauche permettant d'embaucher des personnes à un moindre salaire pour les entreprises ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

« Le budget alloué au paiement des allocations de chômage est quasi-équivalent à celui consacré aux réductions de cotisations sociales au profit des employeurs (et ceci sans contrôle sur le résultat réel en matière d'emplois créés) :

En 2006, le chômage complet a coûté 6,3 milliards et les réductions de cotisations au profit des entreprises ont été de 5,6 milliards » (cf. brochure *Pénurie d'emploi ou pénurie d'employeurs* de la CSC).

Introduction

A l'heure de l'État Social Actif, et dans un contexte de crise économique, il n'est pas rare d'entendre des propos négatifs sur les chômeuses et chômeurs. Ces propos mettent souvent en avant une figure stéréotypée, celle du « chômeur-profiteur » et de la « chômeuse-profiteuse ». Cette figure se retrouve derrière certaines politiques, des discours économiques mais aussi chez Madame et Monsieur Tout-le-monde.

Des idées toutes faites peuvent ainsi être assénées comme des vérités, surgir dans un groupe en animation, au cours d'une discussion...

En tant qu'animatrice, on peut sur le coup être déstabilisée par de tels propos, ne pas savoir comment répondre ou quelles clefs apporter pour les dépasser, les creuser et les questionner ensemble. Tout un groupe ou certaines personnes elles-mêmes demandeuses d'emploi peuvent être mis à mal par de tels propos. Nombreuses sont les animatrices au sein de Vie Féminine à y avoir été confrontées.

C'est pourquoi le groupe thématique « emploi, revenus, formation » de Vie Féminine (composé d'animatrices en éducation permanente, de formatrices et coordinatrices en insertion socioprofessionnelle, de permanentes et de bénévoles) s'est arrêté sur ce discours du « chômeur profiteuse », comportant des déclinaisons plus propres à la « chômeuse profiteuse ».

Son but était de réfléchir à comment mieux s'outiller face à ce discours pour ne pas être autant déstabilisée et pouvoir rebondir, ainsi qu'à comment ouvrir ensemble des perspectives permettant d'en sortir (en sortant par exemple de la culpabilité individuelle) et de le déconstruire.

Ce livret est le résultat de son travail. Il est destiné en premier lieu aux animatrices (bénévoles ou permanentes). Bien sûr, il peut également être une aide pour toute personne confrontée à de tels propos.

Par sa forme plutôt concise et brute, il ne vise pas à être transmis tel quel lors de l'animation d'un groupe. Il devrait alors être accompagné d'une méthode d'animation collective afin de permettre de déconstruire ensemble ce discours. Le livret comporte des exemples de telles animations.

Présentation et utilisation du livret

Le livret se compose de 9 entrées : 9 déclinaisons du discours « chômeuses et chômeurs = profiteuses et profiteurs », basées sur des propos entendus. Chacune est suivie de « pistes d'argumentaire et de réflexion », qui offrent des directions pour déconstruire les propos cités en ouverture, souvent formulées sous forme de questions à creuser/renvoyer. Pour appuyer ces contre-arguments, une troisième partie « Etudes, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer » renvoie à des sources extérieures.

Les pages peuvent être détachées en fiches pour faciliter leur utilisation, mais ce n'est pas une nécessité. Dans tous les cas, il est préférable de les lire une première fois dans leur intégralité. En effet, les 9 entrées permettent d'aborder des aspects différents, mais une même entrée peut recouvrir plusieurs aspects ou donner lieu à plusieurs réflexions dont certaines trouveront des éléments sur lesquels s'appuyer à d'autres pages.

Les pistes d'argumentaire et de réflexion ne sont pas des solutions magiques pour convaincre d'un seul coup une personne. Elles visent à amoindrir l'impact du discours et à faire réfléchir.

Ce livret est également une base pour travailler collectivement la déconstruction de ce discours par une animation.

On pourra proposer une animation basée sur ces questions :

- *Quelles idées reçues ou discours négatifs entend-on vis-à-vis du chômage et des chômeuses ?*
- *Où les entend-on ? Dans quels lieux ? Qui porte ces idées/ce discours ?*
- *En quoi est-ce en décalage avec les réalités ? Que pourrait-on répondre ou montrer ?*
- *Que faire pour faire entendre ces réalités dans ces lieux ?
→ penser des actions de sensibilisation ou d'interpellation (ex. : slogans, affiches, scénettes, photomontages, argumentaires, rencontres...) permettant d'aller vers des publics tenant ces discours.*

On pourra aussi partir de l'une ou l'autre des entrées en utilisant les méthodes du salon de thé (cf. IPA nov-déc 2007) ou de l'aquarium (cf. IPA nov-déc 2006). On pourra également utiliser des « bulles » de style bd comme sur la couverture : une contiendrait une des entrées, d'autres vierges seraient à compléter par les participantes.

Attention toutefois à ne pas mettre alors à mal des personnes confrontées au discours « chômeuses = profiteuses ».

8. « LES ÉTRANGERS VIENNENT EN BELGIQUE POUR PROFITER DU SYSTÈME DU CHÔMAGE »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Le système du chômage et plus largement de la sécurité sociale est un bel acquis social rendant la société plus égalitaire et solidaire. Ce système et la protection sociale qui en découle n'existent pas au même niveau dans tous les pays. En ce sens, il peut être envié.

Mais le droit aux allocations de chômage n'est pas attribué à toute personne le demandant.

Il est conditionné et contrôlé. Il découle soit de cotisations versées en Belgique (ce qui est le cas le plus fréquent) soit, parfois, de la transposition de droits ouverts ailleurs : dans ce dernier cas, il faut alors remplir des conditions plus restrictives.

C'est ainsi que des personnes de nationalité suisse ou d'un des pays de l'espace économique européen ont parfois droit à des allocations sur base d'une occupation à l'étranger. Pour les autres nationalités, il faut une convention internationale entre la Belgique et le pays correspondant, ainsi que répondre à des conditions très précises.

De plus, il faut noter que l'essentiel des flux migratoires provient de pays « riches » de l'Union européenne, dans lesquels existe un bon système de sécurité sociale (et de chômage).

Enfin, quitter son pays, sa famille, son ancrage... n'est pas chose aisée.

La motivation principale peut-elle vraiment être de bénéficier du chômage, c'est-à-dire d'un revenu souvent inférieur au seuil de pauvreté dans un pays où le coût de la vie est élevé et les personnes au chômage stigmatisées ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

En 2005, Français, Néerlandais et Marocains représentent respectivement 13, 13 et 9% des entrées d'étrangers en Belgique. Puis viennent Polonais (6%), Allemands et Turcs (environ 4%), Roumains, les pays méditerranéens membres de l'UE, Britanniques et Américains du Nord. « À l'exception du Maroc et de la Turquie, l'essentiel des flux migratoires importants proviennent de l'UE ou de pays riches comme les États-Unis » (cf. rapport *Débats belges pour une politique migratoire*, Fondation Roi Baudoin, février 2008).

7. « LES FEMMES NE VEULENT PAS TRAVAILLER ET PROFITENT DU CHÔMAGE POUR GARDER LEURS ENFANTS (MAIS CE N'EST PAS FAIT POUR ÇA !) »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

En effet, le chômage n'est pas fait pour ça. C'est une assurance permettant de couvrir la perte d'un emploi en attendant d'en trouver un nouveau pour des personnes qui restent sur le marché de l'emploi.

Mais comment faire quand on souhaite réellement travailler et qu'on n'a pas de place d'accueil pour ses enfants ? Le manque de places d'accueil (accessibles financièrement et de qualité) pèse sur les possibilités des parents. Plus particulièrement des femmes (dirait-on la même chose pour les hommes ? Pourrait-on le souhaiter ?). La volonté peut être bien présente mais leur situation individuelle se heurte à ce manque de places, qui relève d'une responsabilité collective.

A noter à ce sujet que les places sont souvent attribuées en priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent ou dont la mère monoparentale travaille. Sinon, on se retrouve au bas de la liste d'attente, et si l'on trouve un emploi, on change de catégorie et monte dans la liste mais une place n'est pas disponible pour autant.

De même, que répondre quand l'emploi proposé n'est pas compatible par son éloignement ou ses horaires avec les horaires de la structure d'accueil ?

⇒ nécessité de repenser le cadre du travail en intégrant la notion de « qualité de vie » et les changements socio-démographiques : dans un monde où hommes et femmes travaillent, avoir des enfants ne devrait-il pas être un risque pleinement couvert pour eux deux (congés alternés, accueil garanti...) ?

Si l'on avait le choix avec un emploi bien payé, donnant droit à des congés aux allocations convenables, avec une place d'accueil abordable, accessible et de qualité, et des horaires compatibles, quel choix ferait-on ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

Cf. émission TV de Vie Féminine Picarde sur la précarité des femmes : une responsable de crèche explique que, dans la ville où elle est située, les places dont elle dispose sont bien inférieures aux naissances. Elle dit les accorder prioritairement aux parents qui travaillent. Les femmes sans emploi sont placées sur liste d'attente. Mais si elles trouvent un emploi, les places auront déjà été accordées à d'autres.

Cf. campagne 2010-2011 « 1 enfant = 1 place de qualité » de Vie Féminine : taux de couverture subventionnée des 0-3ans en Communauté française = 25% - à Bruxelles = 17%. On est loin du 100%.

1. « CE SONT MES IMPÔTS QUI PAIENT ! »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

La sécurité sociale est là pour tou-te-s et peut s'avérer utile à tou-te-s un jour ou l'autre (chômage, pension, maladie-invalidité, accidents du travail, maladies professionnelles, prestations familiales) ⇒ réexpliquer ses règles et son fonctionnement.

Elle est financée par les cotisations sociales prélevées sur les rémunérations brutes complétées par une subvention de l'État et un financement alternatif (prélevé sur les recettes TVA payée par tou-te-s et sur les recettes fiscales). Elle forme un tout basé sur la solidarité sociale. Chaque citoyen-ne en bénéficiera au cours de sa vie. Qu'on soit malade plus ou moins souvent, qu'on ait un accident de travail un jour ou pas, qu'on ait des enfants ou pas, on cotise pour l'ensemble. Il en est de même pour le chômage, qui fait donc partie d'un système plus global, basé sur la solidarité.

Pour pouvoir bénéficier d'allocations de chômage, il faut avoir cotisé auparavant (nécessité d'un minimum de jours de travail sur une période définie). Ces allocations sont conditionnées et contrôlées. Tout le monde n'y a pas droit automatiquement. Ces règles sont décidées conjointement par l'État, les employeurs et les syndicats.

Rem. : l'allocation d'attente est un peu à part : elle ne nécessite pas de cotisations préalables (mais son versement est toujours fortement conditionné et nécessite un stage d'attente). L'allocation forfaitaire alors versée est un minimum. Elle ne permet pas de vivre bien mais sans doute de mieux vivre la recherche d'emploi dans un contexte où peu de jeunes trouvent directement du travail. Ceci est d'autant plus vrai pour les jeunes femmes, particulièrement à Bruxelles où le taux de chômage des jeunes peu qualifié-e-s est élevé : en effet les filières féminisées ne sont pas parmi celles en pénurie.

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

Quelques chiffres (tous régimes confondus)¹ :

- bénéficiaires d'allocations de chômage: **931 291** (mai 2009)
- enfants bénéficiaires d'allocations familiales : **2 126 072** (au 1^{er} janvier 2008)
- bénéficiaires des soins de santé : 7 051 229 titulaires et 3 419 914 personnes à charge soit **10 471 143** (au 30 juin 2008)
- nombre de pensions de retraite et de survie versées : **2 546 184** (pour 2008)

¹ Chiffres tirés de la brochure *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale* du Service public fédéral Sécurité sociale, juillet 2009 : http://socialsecurity.fgov.be/docs/fr/publicaties/alwa/alwa2009_jul_fr.pdf

2. « LES CHÔMEUSES/EURS PROFITENT DES ALLOCATIONS ET EN PLUS TRAVAILLENT AU NOIR ! »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Combien de personnes au chômage « travaillent au noir » ? Certainement pas toutes (même s'il est vrai que certaines le font).

Le montant des allocations de chômage est peu élevé. Se trouver au chômage entraîne le plus souvent une chute du niveau de vie par rapport au travail et dans de nombreux cas, les allocations permettent difficilement un niveau de vie décent. Travailler au noir (sans garantie pour demain ni en cas de maladie ou d'accident), cela ne peut-il pas être parfois une nécessité pour s'en sortir financièrement ? En d'autres termes, une stratégie de survie plutôt qu'un moyen de s'enrichir ?

Quelle est notre représentation du travail au noir ?

Une femme au chômage gardant des enfants après l'école ou faisant quelques heures de ménage chez des particuliers quand ses enfants sont à l'école ? Un entrepreneur ne déclarant pas certains chantiers et faisant travailler des ouvrières/ers au noir pour réduire ses coûts ? Un ouvrier qui complète son salaire en travaillant en plus le week-end, mais au noir ?

⇒ Peut-on avoir une représentation unique du travail au noir ?

Bien sûr que des abus existent, mais :

- Est-ce une spécificité des personnes au chômage ? (entreprises et indépendant-e-s pour éviter de payer des cotisations/impôts)
- Quid des employeurs (entreprises ou particuliers) qui proposent/donnent du travail au noir ?
- De plus, qui n'a pas été tenté-e de « profiter » des services de quelqu'un-e au noir (ex. : pour des travaux chez soi) ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

L'allocation de chômage est calculée sur la dernière rémunération brute reçue. Elle correspond à 60% de cette dernière, descend à 53,8% pour une personne isolée et à 40% puis à une allocation forfaitaire de 447,20€ pour une personne cohabitante (chiffre au 1^{er} septembre 2009).

6. « QUE DEVIENDRONT LES ENFANTS DE CES CHÔMEUSES/CHÔMEURS AVEC UN TEL MODÈLE ? QUELLES VALEURS LEURS PARENTS LEUR TRANSMETTENT-ILS ? »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Ces remarques ciblent souvent les parents au chômage. Pourquoi cibler les parents ? La situation, et les « valeurs » qui l'accompagnent, ne sont-elles pas liées à un certain fonctionnement de société dans lequel le chômage est structurel mais où le travail reste une valeur principale ?

Le travail occupe une place centrale (on se présente par son nom et emploi, on pose souvent la question « que faites-vous (dans la vie) ? » qui signifie « quelle est votre profession ? ») mais le chômage fait autant partie de notre société, même s'il est nié ou l'objet de jugements négatifs. Le « modèle » transmis n'est-il pas un modèle de notre société ?

Si le statut social et la position d'un individu sont fortement déterminés par ceux de ses parents, ne s'agit-il pas moins de responsabilités individuelles que de fonctionnements de notre société ? Les études sur la mobilité et la reproduction sociales montrent que les chances sont plus limitées pour les personnes dont les parents étaient déjà moins chanceux. On parle d'« ascenseur social bloqué », de « reproduction des inégalités »...

De plus, les parents se réduisent-ils à leur statut professionnel ? Les valeurs sont-elles toujours liées à ce statut ?

Quelles valeurs et quels modèles sont transmis par des parents travaillant dans des conditions difficiles (nombreuses heures, pénibilité d'un travail non valorisé socialement) pour un faible salaire ?

Et peut-être que des parents au chômage seront plus à même d'appuyer auprès de leurs enfants l'importance de la solidarité ?

Les parents sont-ils les seuls modèles pour les enfants, et la famille est-elle le seul transmetteur de valeurs et modèles ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

D'après l'OCDE (*Intergenerational Social Mobility in European OECD Countries*, 2009), en Belgique, le salaire est déterminé à 20% par la possession ou non d'un diplôme universitaire par le père. Les enfants ont 45% de chances en moins d'accéder à un diplôme universitaire quand le père n'en a pas lui-même un. 55% pour les filles ! Et à Bruxelles, 1 élève sur 5 n'obtient même pas le CESS.

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

« En 2006, dans le rapport d'activité du Forem, il y avait 7616 offres d'emplois mensuellement pour 242 713 demandeurs d'emploi en Wallonie (soit 1 offre pour 32 personnes demandeuses d'emploi) » (cf. brochure Pénurie d'emploi ou pénurie d'employeurs de la CSC). En Belgique, entre 1970 et 2010, la population active a augmenté de 1 300 000 personnes et le nombre d'emplois disponibles de d'environ 650 000 unités (cf. analyse de Philippe Defeyt, Institut pour le développement durable, janvier 2010 : www.iddweb.eu).

« Pour trouver un emploi, « il faut être jeune, donc pas chère, et sortir de l'école avec beaucoup d'expérience ! » dit Z. Et pour les plans d'aide à l'embauche, « soit on est trop vieille, soit on est trop jeune, soit on en fait pas partie » poursuit-elle. »

(Dossier pédagogique 2008 Activation des chômeurs – Quelles conséquences sur les chômeuses ?, Vie Féminine)

« F. a reçu une proposition de contrat PFI (Plan de Formation et d'Insertion) mais celle-ci ne convient pas à sa situation : « en PFI, « on reçoit 300€ en plus du chômage complet indemnisé mais les frais de transport ne sont pas payés... Alors quand on habite à Ath et qu'on doit aller travailler tous les jours à Mouscron et payer une gardienne pour les heures après les garderies d'école car c'est loin et qu'on rentre tard, ce n'est pas rentable financièrement ! (...) En train, (...) si le lieu de travail est loin de la gare, il faut encore prendre un bus en plus, cela prend beaucoup trop de temps de trajet... Ce n'est pas gérable quand on est seule avec un enfant ».

(Dossier pédagogique 2008 Activation des chômeurs – Quelles conséquences sur les chômeuses ?, Vie Féminine)

La part des emplois atypiques compris comme temps partiel et emplois à durée déterminée (dont intérim) dans les statistiques officielles a augmenté de 15,5% à 30,9% entre 1985 et 2006. Cet accroissement est équivalent à celui de l'effectif global de l'emploi soit environ 750 000 unités (cf. analyse de Jean Verly, maître de conférence aux FUCAM).

De plus, les personnes plus formées chôment statistiquement moins. Cela peut appuyer l'argument de la « surqualification » qui s'exerce pour de nombreux postes. Cela peut souligner une certaine responsabilité collective portée via l'école et les formations mais aussi les limites de la formation dans un contexte de pénurie d'emplois puisque là où le taux de chômage des personnes moins diplômées est élevé, il l'est aussi (même s'il reste moindre) pour les plus diplômées (cf. *Manque d'emplois ou d'employabilité*, Marion Englert [chercheuse au DULBEA] dans *Ensemble !* n°69).

3. « ELLE/IL EST AU CHÔMAGE MAIS ELLE/IL A UNE GROSSE VOITURE » OU « MAIS ELLE/IL EST TOUJOURS BIEN HABILLÉ-E »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Lorsqu'on est dans une situation précaire, n'a-t-on plus le droit au plaisir ?
Quand on est précaire, cela doit-il toujours et partout se voir ? Doit-on vivre humblement et se priver de tout ? Plus particulièrement, quand on se retrouve au chômage, doit-on arrêter de se faire plaisir ?
Et pour décrocher un boulot, ne faut-il pas bien présenter ?

Et qui en décide ? Qui doit juger de ce qui est bon ou pas en matière de dépenses ? Est-ce aux autres de définir dans quoi doit aller mon argent ?
Sur quelle base interdire ou juger certaines dépenses faites par d'autres quand l'injonction de consommer est grande pour s'intégrer et exister dans notre société de surconsommation ?

De plus, une grosse voiture ou de beaux vêtements sont-ils un signe suffisant de « grand train de vie » ?

On peut se faire plaisir sur certaines choses et se priver sur d'autres (ex. : loisirs, santé, alimentation...), sur tout ce qui ne se voit pas.
Par ailleurs, on peut toucher des allocations de chômage (c'est un droit) et avoir d'autres sources de revenus (ex. : économies ou investissements de la période où l'on travaillait). On peut également avoir acquis ces biens avant de se retrouver au chômage, les avoir achetés à crédit ou d'occasion, les avoir reçus en cadeaux... Les possibilités sont multiples et ne remettent pas en question le droit aux allocations de chômage, découlant lui des cotisations antérieures.

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

Cf. DVD *Au féminin précaire* de Vie Féminine Namur

Dans une des séquences, une femme raconte que lors d'une sortie scolaire difficile à payer pour elle, elle a rencontré la direction de l'école pour pouvoir bénéficier du tarif réduit. Or la direction ne voulait pas le lui accorder car ses enfants avaient régulièrement pour leur goûter des biscuits de marque, « preuve » qu'elle n'était pas dans la précarité.

⇒ Nos représentations tiennent à peu de choses.

Rem. : en plus dans son cas, c'était sa mère à elle qui offrait ces goûters aux enfants.

4. « CHÔMEUSE/EUR = FEIGNANT-E :

IL NE TOND PAS SA PELOUSE

**ELLE VA AU MARCHÉ EN COUPANT PAR LA COUR DE L'ÉCOLE PLUTÔT
QU'EN FAISANT LE TOUR COMME ELLE LE DEVRAIT »**

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Ces situations sont-elles vraiment si problématiques ?!

De plus, est-ce propre aux personnes au chômage ? (seulement les personnes au chômage le font ?) Ou le remarque-t-on moins si la personne travaille ? N'est-ce pas faire 2 poids 2 mesures ?

Par ailleurs, un certain « laisser-aller » (si ne pas tondre la pelouse peut être perçu comme un tel signe s'accompagnant alors d'autres signes) peut être révélateur de déprime ou dépression. Vu l'importance qu'occupe le travail aujourd'hui dans nos sociétés (ex. : on se présente en donnant son nom et son emploi, on pose souvent la question « que faites-vous (dans la vie) ? » qui signifie « quelle est votre profession ? »), une situation de chômage s'articule souvent avec un mal-être. Sans parler du découragement que peut susciter une succession de démarches non fructueuses de recherche d'emploi.

Si vous voulez utiliser l'humour, renversez l'argument : ne peut-on pas le lire aussi comme un signe d'efficacité ? ⇒ ne pas faire le tour mais aller au plus direct ? Ne pas perdre du temps dans des tâches peu importantes ou mineures telles que la tonte de pelouse ?... C'est bien d'être efficace quand on cherche un emploi, non ?

Chez les bobos et les écolos, ces gestes peuvent être valorisés (ne pas tondre sa pelouse peut refléter un engagement écologique). Pourquoi pas chez les personnes au chômage ?

Études, faits, témoignages sur lesquels s'appuyer :

Il ressort de l'étude GadisII (réalisée en 2006 par l'Ulg) que le pourcentage de patient-e-s dépressifs/ves ou atteint-e-s d'anxiété est le plus élevé dans la catégorie des personnes au chômage (27,7%).

À noter que, en combinant tous les facteurs à risque, ce sont les femmes, vivant seules, au chômage et habitant à Bruxelles qui souffrent le plus de dépression ou d'anxiété (44,5%).

5. « ON N'A QU'À SE BOUGER POUR AVOIR DU BOULOT ! »

Pistes d'argumentaire et de réflexion :

Aujourd'hui, nous sommes bien loin d'une situation de plein emploi : il y a bien moins d'offres que de personnes demandeuses d'emploi et on peut perdre son emploi tous les jours. Les profits des entreprises ne sont pas réinvestis dans l'emploi.

Tout le monde n'est pas égal devant l'emploi.

Face au manque d'emplois, les personnes demandeuses d'emploi sont mises en concurrence : certains postes sont occupés par des personnes surqualifiées qui ne trouvent pas d'emploi correspondant à leurs qualifications et écartent des moins qualifiés.

Les formations de type « visa pour l'emploi » sont souvent trop courtes ou insuffisantes en elle-même pour s'insérer dans l'emploi.

Le plan Marshall pour la Wallonie est nettement plus favorable aux personnes qualifiées et concerne surtout des secteurs peu féminisés.

Dans certains cas se pose aussi la question de la mobilité (quand on habite un village isolé, quand on n'a pas de véhicule propre, quand on est tributaire des transports en commun...). La charge des enfants complique encore cette question : il faut d'abord trouver une place d'accueil pour pouvoir effectuer ses démarches de recherche d'emploi et travailler, et quand on bénéficie d'une telle place, les trajets deviennent alors longs et complexes articulant « domicile / lieu-x d'accueil / lieu-x de travail ou de démarches ».

Il y a peu de travail et en plus, de quel travail s'agit-il ? A quel prix travailler ? « Se bouger » pour quel emploi ?

De nombreux emplois ne permettent pas de vivre, que ce soit en termes d'organisation de vie (horaires variables, atypiques, durée élevée du trajet domicile-lieu de travail... surtout quand on a charge de famille) et/ou de salaire (temps partiel rémunéré au salaire minimum, coût de déplacement non pris en compte, véhicule obligatoire...). Faute d'emploi correct, on peut se trouver bloqué-e au chômage.

... si l'on n'est pas sanctionné-e ! Le Plan d'Accompagnement et de Suivi des Chômeurs tend à écarter Les personnes les moins qualifiées et/ou les plus en difficulté (courts délais, peu personnalisé, peu d'articulation projet de vie/professionnel et nombreuses sanctions) tandis que celles « employables » doivent sous peine de sanction accepter même des emplois précaires qui déboucheront à nouveau sur du chômage (contrat aidé limité dans le temps, CDD, intérim...) et font pression sur l'emploi durable.